

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 20/09/2022

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoirs
56	29	33	4

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et quarante-huit minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle polyvalente, 1 Champ de Foire 86600 Coulombiers.

Etaient présents : MARTIN-CHARDONNIER Estelle – GREGOIRE Philippe – TEXIER Stéphane – PERONNET Sébastien (suppléant TILLET François) – CHARGELEGUE Jérôme – OLIVET Jacky – DRECQ Nelly – GRIMAUD Jean-Paul – THOMASSE Gabriel – SARDET Gérard – PROUST Laurent – DILLOT Jean-François – MAURY Jean-Pierre – GEORGEL Sophie – BELLIN Philippe – BOCK François – GIRARDEAU Jules – PIN Olivier – LATU Roland – THEVENET Roland – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – GAYET Olivier – BARBOTIN Bernard – CHAPLAIN Christian – GARGOUIL Francis – JEAN Gisèle – BRANGER Geneviève – LEONET Frédéric – POIRIER Fredy

Etaient excusés : PIQUARD Michael – VERGNAUD Sophie – DUVILLIER Didier – DUPERRIER Marie-Christine – LE GUERN Romain – CARRETIER Michel – BIBAUD André (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) – BEAU Jacky – LAFRECHOUX Joël – CHASSIN Julien – PICHON Gilles (donne pouvoir à BELLIN Philippe) – CACLIN Philippe – CINQUABRE Jean-Christophe – GIRARD Sandra (donne pouvoir à BARBOTIN Bernard) – BOUCHET Roland – RENOARD Chantal – JARASSIER Michel (donne pouvoir à JEAN Gisèle) – BOIRON William

Etaient absents : SOUCHE Guy – JESBERGER Gilles – GORRY Jean-Michel – QUINTARD Jacky – LAMY Pascal – MARTIN Alexis – TOURENNE Cyrille – FRICONNET Jean-Luc – CHOISY Jean-Michel

A été élu secrétaire de séance M. CHAPLAIN Christian
Administratifs : BOUCHE David – LAURIN Pauline

Délibération n°250_27092022

Prévention des Inondations

Vu les articles 10.2, 10.2.2 et 17.1 des statuts du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud,

Les délégués pouvant se prononcer pour cette délibération en raison de la compétence PI (art.10.2.2) sont les délégués suivants :

BEAU Jacky, BOIRON William, BOUCHET Roland, CACLIN Philippe, FRICONNET Jean-Luc, GARGOUIL Francis, GAYET Olivier, LAFRECHOUX Joël, LATU Roland, RENOARD Chantal et THEVENET Roland.

Le Président informe que suite au passage à la M57, il est demandé de délibérer à nouveau sur la durée des amortissements.

L'appel à projets pour déposer les actions qui seront retenues dans le prochain PAPI (Programme d'Actions Prévention Inondation) est en cours, jusqu'au 1^{er} octobre.

AR Préfecture

086-200058832-20220927-250_27092022-DE
Reçu le 29/09/2022
Publié le 29/09/2022

Deux fiches actions paraissent pertinentes :

FICHE ACTION N°1 : Définition d'un programme de travaux chiffré et hiérarchisé visant la restauration et la préservation des Zones d'Expansion de Crues du Clain Sud

A partir de l'étude du bureau d'études SEPIA, les ZEC à restaurer et à préserver sont localisées (avec un degré de priorité) ainsi que les zones à enjeux. Sur la base de ces informations, il reste à identifier les ZEC sur lesquelles nous souhaitons mener l'action. D'après les résultats de l'étude, c'est surtout le Palais et la Vonne à Vivonne qui présentent un potentiel de restauration.

Pour le montage du cahier des charges, il pourrait y avoir une tranche ferme qui concerne le dimensionnement des travaux à mener et deux tranches optionnelles :

- l'une pour modéliser le fonctionnement des ZEC à restaurer et apprécier l'utilité des aménagements à réaliser au regard de l'impact sur la ligne d'eau et le cout des dommages évités sur les zones à enjeux (assimilé à une analyse cout/bénéfice qui figure en annexe 4 du cahier des charges PAPI

- l'autre sur l'impact des aménagements sur le foncier (impact de la sur-inondation sur le foncier agricole notamment)

Pour les financements, nous pouvons solliciter 50% de Fonds Barnier et 30% AELB ou FEDER Plan Loire (Plan Loire non validé à l'heure actuelle). *Comme déjà évoqué si financement AELB projeté il faudra que cette fiche action s'insère également dans le CTMA révisé (à voir les modalités avec AELB).*

Pour le montant total de ce type d'étude tout dépend du contenu, un échange doit intervenir prochainement avec l'EPTB Vienne.

FICHE ACTION N°2 : Définition d'un programme de travaux chiffré et hiérarchisé visant la diminution de l'impact des ruissellements sur le risque inondation sur le bassin versant du Clain Sud

Concernant le volet ruissellement, il est possible que l'EPTB Vienne coordonne une étude directement sur le sujet notamment dans le cadre d'une délégation de compétence de nos membres (quelle coopération à mettre en place (délégation de compétence, convention de coopération ?)

Après délibération le collège PI vote à l'unanimité pour :

- Valider les thématiques des fiches actions proposées ;
- Autoriser le Président à signer tout acte relatif au dépôt de ces fiches actions dans le cadre de l'appel à projet du prochain PAPI ;

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
Le Président,
M. Philippe BELLIN
A Valence en Poitou, le 29/09/2022



AR Préfecture

086-200058832-20220927-250-27092022-DE
Reçu le 29/09/2022
Publié le 29/09/2022